Date de transmission de l'acte: 06/12/2024 Date de reception de l'AR: 06/12/2024 081-218100469-DE_2024_64-DE A G E D I

République française TARN CADALEN - COMMUNE

Séance du jeudi 05 décembre 2024

Date de la convocation : 27/11/2024

Le jeudi 05 décembre 2024 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

En exercice: 17 Présents: Jean-Michel DOYEN, Sébastien BRAYLÉ, Monique

CORBIERE-FAUVEL, Christian DAVALAN, Géraldine NOEL, Philippe

COUDERC, Denise STEVENSON, Sandrine CARAMELLI, Jérôme

MAGRE, Christophe RAYNAUD, Pierre RUTKOWSKI, Pascal

Représentés: 2 SANLEFRANQUE, Stéphan POUGET, Ghislaine GUILLERMIER

Absents et excusés : 1 Représentés : Peggy AMALBERT représentée par Sébastien

BRAYLÉ, Martine GRANET représentée par Christophe RAYNAUD

Pour:

16 Excusés: Gérard ASSEMAT

Contre: 0 Absents:

Abstentions: 0

Présents: 14

Secrétaire de séance : Géraldine NOEL

Délibération n°DE_2024_64

Objet : Autorisation donnée au Maire de signer la convention avec la Fédération des Chasseurs

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération n° 2022-51 en date du 13/09/2022 la commune s'est inscrite dans le programme "Un arbre Un collégien" et a signé un devis avec l'association Arbres et Paysages du Tarn pour végétaliser le city-stade.

Dans la continuité de cette démarche, il est proposé au conseil municipal de signer la charte d'engagement "Sensibilis Haie" proposée par la Fédération des Chasseurs du Tarn, porteuse de ce projet et financée par l'Office Français de la Biodiversité dans le but d'implanter une haie d'arbres variés sur la plaine des sports.

Monsieur le Maire donne la liste des 100 arbres et arbustes qui seront plantés :

- 5 Pommier franc
- · 4 Cognassier
- 10 Prunier myrobolan
- 8 Noisetier
- 5 Erable champêtre
- 15 Laurier tin
- 28 Cornouiller sanguin
- · 25 Lilas commun

Après en avoir délibéré et par 16 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention, le conseil municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la charte d'engagement "Sensibilis' Haie" Fait en séance les jour, an et mois susdits

Le Maire,

ébastien BRAYLE

Date de transmission de l'acte: 06/12/2024 Date de reception de l'AR: 06/12/2024 081-218100469-DE_2024_64-DE A G E D I

Le Maire, Sébastien BRAYLÉ

Mis en ligne le : 10 (12/2044

Le/La secrétaire Géraldine NOEL